

La médecine de transplantation établit une nouvelle définition de la mort

**La mort de l’être humain a été définie pendant des millénaires de la manière suivante : Une personne est morte lorsque son cœur et sa respiration ont définitivement cessé. La conséquence en est que le corps devient froid et se raidit. Pour pouvoir transplanter des organes, la médecine de transplantation doit établir une nouvelle définition de la mort de la personne.**

La mort de l’être humain a été définie pendant des millénaires de la manière suivante : Une personne est morte lorsque son cœur et sa respiration ont définitivement cessé. La conséquence en est que le corps devient froid et se raidit. Pour pouvoir transplanter des organes, la médecine de transplantation doit établir une nouvelle définition de la mort de la personne. Car son cœur ou un de ses poumons ne peut être donné que si le sang continue à circuler à travers lui et qu’il remplit sa fonction dans le corps jusqu’au moment de la transplantation. C’est pour cela qu’en 1968 on a introduit le terme de mort cérébrale. Cela veut dire qu’une personne est morte lorsque son cerveau est détruit de manière irréversible. L’avocat Georg Meinecke résume cela de la manière suivante : « Depuis que la médecine classique a fait entrer la transplantation d’organes dans son programme, le moment du décès a juridiquement été avancé dans le temps, pour pouvoir prélever des organes frais et vivants sur un mort, qui en fait est un mourant. »

**de erk/lw**

**Sources:**

SOURCE :

[www.subventionsberater.de/sterben/warei.htm](https://www.subventionsberater.de/sterben/warei.htm)| [www.diagnose-hirntod.de/?p=219#more-219](https://www.diagnose-hirntod.de/?p=219#more-219)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#DonOrganes - d'organes - [www.kla.tv/DonOrganes](https://www.kla.tv/DonOrganes)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.